«Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.»

- Antoine de Saint-Exupéry

La collecte des matières organiques permet de mieux protéger notre environnement en diminuant la quantité de déchets produits en plus de réduire les coûts à l'enfouissement de ceux-ci.

Saviez-vous que plus de 50 % de vos déchets domestiques sont composés de matière organique?

Déposez-les dans votre bac brun!

Le détournement des matières organiques des sites d'enfouissement permet aussi de réduire l'émission de gaz à effets de serre et de respecter les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Matériel fourni

Le bac de comptoir

Utilisation

Gardez-le à portée dans votre cuisine, que ce soit sur un comptoir, dans une armoire, au réfrigérateur ou au congélateur, afin d'y déposer les résidus alimentaires lorsque vous cuisinez ou après un repas.

Entretien

Lavez-le à la main avec de l'eau savonneuse.

Astuces

Mettez du papier journal ou du carton souillé avant d'y déposer les matières organiques afin de le garder plus propre.

Congelez les matières animales pour réduire les odeurs.

Le bac brun

Utilisation

Videz-y régulièrement le contenu de votre bac de comptoir. Mettez votre bac brun roulant en bordure de rue (roues vers votre domicile) la journée de la collecte des matières organiques de votre municipalité.

Entretien

Lavez-le avec de l'eau savonneuse ou un détergent doux à l'aide d'un seau.

Le bac étant la propriété de la municipalité, contactez votre municipalité si votre bac est endommagé ou perdu.

Astuces

Apposez du papier journal ou du carton souillé avant d'y déposer les matières organiques afin de faciliter son entretien et pour éviter que les matières ne collent au fond du bac en hiver.

Fermez hermétiquement votre bac afin d'éloigner les animaux.

Entreposez le bac à l'ombre afin de réduire les odeurs.

Du bac à la terre

Collecte des matières organiques

Pour le bien de la terre

Fièrement VAUDREUIL SOULANGES MRC VAUDREUIL SOULANGES

Matières acceptées dans votre bac brun

Résidus alimentaires

Céréales, grains, pains, pâtes, farine et sucre

Fruits ou légumes cuisinés ou non

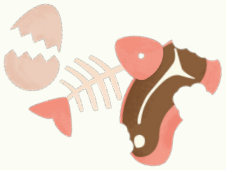

Viandes, os, poissons, fruits de mer et coquilles d'œufs

Marcs de café et filtres, sachets de thé

Produits laitiers, gâteaux, sucreries, noix, écales

Nourriture pour animaux domestiques

Résidus verts (résidus de jardin)

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées, fleurs, petites branches, plantes d'intérieur et restants d'empotage

Autres matières organiques

- Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbée par les autres résidus
- Matières grasses (huile végétale, mayonnaise, sauce à salade, etc.)
- Bâtons ou cure-dents en bois, cheveux, poils, plumes
- Fibres sanitaires : serviettes de table, papiers essuie-tout*, papiers mouchoirs
- Papiers et cartons souillés d'aliments : assiettes de carton, boîtes de pizza, sachets en papier et autres, sans broche de métal, sans plastique, non cirés
- Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur
- Cendres froides (refroidies au moins 72 heures)
- Déjections et litières d'animaux

*Papiers essuie-tout et autres fibres sanitaires n'ayant pas été en contact avec des produits chimiques (produits de nettoyage, huile à moteur, peinture, etc.)

Matières refusées dans votre bac brun

Matières indésirables refusées

- Sacs de plastique (réguliers, biodégradables, compostables ou oxodégradables)
- Vaisselle compostable
- Animaux morts ou parties d'animaux morts (ex: têtes et pattes de chevreuil)
- Couches, serviettes sanitaires et tampons
- Roche, gravier
- Bouchons de liège

Résidus non compostables ou contaminés

- Contenants et emballages de carton ciré ou de matériaux composites (multicouches avec carton, aluminium et plastique à l'intérieur, ex : Tetra Pak®)
- Soie dentaire, cure-oreilles, tampons démaquillants, lingettes humides
- Chandelles
- Sacs d'aspirateur et leurs contenus
- Médicaments et déchets biomédicaux
- Résidus de construction, rénovation et démolition
- Matières recyclables : plastiques, verre**, métaux, textiles, fibres (sauf papier et carton pour emballer les résidus alimentaires)
- Tout objet électronique, même très petit
- Résidus domestiques dangereux : huiles, peintures, pesticides, essence, piles, bois traité, peint ou teint
- Fibres sanitaires (papier essuie-tout, etc.) ayant été en contact avec des produits chimiques (produits de nettoyage, huile à moteur, peinture, etc.)
- Feuilles de sèche-linge

**VERRE : À ÉVITER ABSOLUMENT. Bien qu'il semble évident que le verre ne va pas dans le bac brun, le verre s'avère être le contaminant le plus problématique dans les centres de compostage puisqu'il est impossible d'en retirer les petits fragments du compost mature.

Du bac à la terre
Collecte des matières organiques